L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 72 RUE DU CAMP[illegible]

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 2 SEPTEMBRE.

La campagne contre les Indiens.

Nous avions eu raison de dire que la campagne contre les Indiens aurait vite terminée, dès que le Congrès aurait voté la force additionnelle de 2500 hommes que demandait Grant. Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Sauf nouvelles instructions du lieutenant-général, la campagne est virtuellement terminée.

Le *Herald* fait à ce sujet les réflexions suivantes :

"Maintenant les forces des Etats-Unis vont rentrer dans leurs quartiers d'hiver. Il résulte clairement de nos informations que la campagne est arrivée à son terme. Crook retourne à son camp à la suite d'un parti d'éclaireurs qui ne trouvera rien. Terry rentrera dans ses lignes. Quelques-uns des meilleurs régiments de notre armée rentreront distrait dans les forts frontières jusqu'au printemps. Pendant ce temps les Indiens resteront impunis et seront heureux tout l'hiver dans les agences. Ils prétendront alors qu'une opération militaire pendant la mauvaise saison leur aurait probablement été funeste et ils en feront un argument. Il y aura vraisemblablement un autre message. Semblable à celui de l'année dernière : puisque notre armée a échoué et fait ses reconnaissances inutiles en juillet et août, et une autre retraite honteuse vers "les quartiers d'hiver" en septembre.

"L'armée n'a point à souffrir le blâme de cet échec. Elle a toujours fait de son mieux dans les guerres indiennes, mais elle a toujours été paralysée par les fautes du gouvernement. Si la présente politique est continuée, la triste expérience de cet été se renouvellera simplement l'an prochain. Il n'y a qu'un moyen de régler la question indienne pour toujours, c'est de mettre les Indiens à la charge du département de la guerre, de les traiter avec la rondeur, de les protéger contre les agents, et de les punir quand ils s'insurgent contre les lois. Tant qu'on n'aura pas fait cela, Custer aura péri sans profit, et la vie de son héroïque armée été vainement sacrifiée. Pour le présent, les Indiens ont recueilli toute la gloire, et le gouvernement toute la honte. C'est une triste fin d'une campagne si héroïquement commencée."

Et le peuple dira : c'est une triste fin d'une campagne si misérablement commencée. Misérablement commencée, misérablement entreprise, avec une légèreté, une impévoyance, une incapacité criminelles. Misérablement poursuivie, car la seconde expédition, malgré beaucoup de défaillances et de défaillances à tous, a réussi à forcer l'ennemi à se rendre à merci. Misérablement terminée, car le peuple le dira et le dit qu'il a été trompé, et qu'on l'a leurré avec un simulacre de campagne que l'on savait devoir aboutir à une immense mystification. Bienheureux lui au se dit pas que les officiers et les soldats doivent faire le sort qui les a mis hors de la voie des sauvages et qu'à cette chance, peut-être salutaire, ils doivent d'avoir échappé à une aventure semblable à celle de Crook, de Custer et de Reno.

Mais ce qu'on dira surtout et justement, c'est que ces misères sont le fruit de la politique du gouvernement, qui a joué cette comédie d'une guerre où mille cinq cents hommes à la poursuite d'un ennemi deux fois plus fort pour le moins, ayant le choix de refuser le combat s'il lui plaît, par de l'accord qu'il trouvera la chance de combattre avec des avantages écrasants ;—et cela tandis qu'il tenait en réserve dans le Sud, pour les besoins électoraux, une armée prête à faire le métier de gendarme, sinon d'agents provocateurs. Voilà le vrai de la situation ; voilà pourquoi Crook a été battu, pourquoi Custer a été massacré, pourquoi Reno a été pourchassé et traqué dans des rochers sans eau sans vivres, heureux d'être sauvé d'une destruction immédiate ; pourquoi on a laissé cet homme de génie, Sheridan, s'user à la tâche dans tous les coins des territoires, et depuis San Francisco jusqu'à New York ; pourquoi enfin on a laissé échapper Sitting Bull et ses huit ou dix mille braves qu'on dit peut-être estimer fort heureux de n'avoir pas rencontrés.

Maintenant les colonnes de Crook et de Terry vont rentrer dans leurs quartiers. Une partie de leurs hommes vont hiverner dans les vallées en s'abritant du mieux qu'ils pourront contre les pluies et les neiges derrières les palissades des rochers ; les autres rentreront dans les forts. Rien de mieux puisqu'il n'y a plus que cela à faire. Et les 2,500 recrues qu'on a demandé au congrès l'automne de lever et qu'on est en train d'habiller. Qu'en fera-t-on ? Sans doute on pourrait les utiliser à garder et à faire la police dans le Sud ; mais on n'a pas même cette ressource, car la loi porte qu'elles ne devront être employées qu'à la guerre indienne, et elles ne sont engagées que pour six mois. C'est donc une somme considérable qui va être gaspillée à tenir ces 2,500 hommes dans les dépôts, et quand viendra le temps de les utiliser au printemps, au printemps prochain, le temps de leur engagement sera expiré. Tout cela n'est-il pas lamentable, et le peuple ne trouvera-t-il pas que c'est payer bien cher le satisfecit qu'on a conservé le pouvoir au parti républicain en fournissant aux *carpet bag gers* les moyens de mener les élections dans tout le Sud, et d'enlever le suffrage des nègres à la pointe de la baïonnette ?

LE REMPLACEMENT DU GÉNÉRAL DE CISSEY.—Les journaux de Paris nous apportent quelques renseignements sur la retraite du général de Cissey, ministre de la guerre. Le *Français* annonçait la nouvelle en ces termes :

"Nous croyons savoir que M. le général de Cissey quittera, en 1876, le ministère de la guerre et que le *Journal officiel* l'annoncera demain. M. le général de Cissey avait demandé à quitter, pour cause de santé, le poste si difficile qu'il occupe avec tant de services éminents, depuis le commencement de cette administration. Sa santé a besoin de repos. Nous avons la certitude qu'un repos complet rétablira bientôt ses forces, si nous ne doutons pas que le jour où la France lui redemanderait l'assistance de sa vaillante épée, elle ne le trouvât en état de lui donner intelligemment son énergique qui s'acquit une si belle réputation à Metz et à Paris en 1871."

La nomination du général Berthaut comme successeur du général de Cissey paraît être bien accueillie par la presse. Voici ce que dit l'*Echo universel* :

"Le général Berthaut, du corps d'état-major, est certainement l'un des officiers de plus instruits et les plus distingués de l'armée française. Colonel d'état-major et attaché à la place de Paris à la fin de l'empire, il fut, dès la déclaration de guerre, promu général de brigade et chargé en cette qualité de commander les mobiles de la Seine. Après s'être très brillamment conduit pendant le siége de Paris, il fut créé divisionnaire, et, depuis lors, sa réputation n'a fait que s'accroître.

C'est lui qui a été chargé de préparer la commission qui a préparé l'organisation de l'armée territoriale ; et l'on se rappelle encore quel succès universellement reconnu, il obtint l'an dernier, dans les manœuvres d'automne qu'il dirigea comme commandant de la 10e division du 5e corps d'armée.

"Si le général Berthaut est un soldat dans toute l'acception du terme, c'est à dire qu'il n'est accessible à aucune considération, ni à aucune intrigue ou compromission d'aucune sorte."

Nous lisons aussi dans une correspondance :

"En dehors de toutes autres préoccupations, le chef du général Berthaut a une signification qu'il ne faut pas perdre de vue, et qui sera appréciée de toute l'armée : le général Berthaut a été à tous les grands degrés de la hiérarchie militaire : il a commandé les mobiles et il a compris de l'armée territoriale. Son nom s'entraîne naturellement à la pensée d'une organisation qui fait la force de l'extérieur ; il veut dire : travail. Et c'est ce que toutes les Français attendent du ministre de la guerre, sous tous les gouvernements possibles.

Ainsi que son prédécesseur le général Berthaut est Bourguignon.

Il ne fait pas non plus abordée par l'habitude du cheval. Comme la plupart de ses collègues, sorti de l'Ecole d'état-major, il porte l'uniforme. Il est de cette école qui a été élevé de commander les troupes et non celle qui a fait les militaires qui n'en font pas l'air."

Le général Berthaut a aujourd'hui de quarante-quatre à cinquante-deux ans, par conséquent dans la force de l'âge.

On sait que Don Carlos de Bourbon est actuellement à Wiesbaden. Il paraît que le gouvernement espagnol fait surveiller ses mouvements. Quatre espions sont chargés de la mission d'Espagne pendant ce temps. Don Carlos a été reconnu et dénoncé au prétendant. Don Carlos n'a rien répondu à cette plainte, mais sur les conseils de M. Dana, du Sun, il y a renoncé, dit-on.

BAUX D'ÉTÉ.

L'EMPLATRE POREUX DE CAPCINE DE BENSON vous procurera un soulagement immédiat, accordera surement la guérison de l'estomac les rhumes subits et les coups. C'est un remède sûr pour la névralgie, le rhumatisme, la sciatique, la faiblesse de la poitrine, les douleurs de côté, les maux de reins, des hanches, des jointures ou muscles, et pour la faiblesse générale. Il est de l'Epine dorsale et des membres. Il est recommandé par les médecins les plus éminents, et les malades peuvent compter sur la guérison certaine.

L'EMPLATRE POREUX DE CAPCINE DE BENSON sont fondés sur la véritable science médicale et leur infaillibilité est prouvée par des milliers de témoignages. Ils rétablissent tout naturellement la circulation et font tout le mal aise promptement, quelque vieux ou opiniâtre qu'il soit. Ils ne contiennent ni drogues ni poisons, et ne peuvent faire que l'effet voulu. Il ne faut donc pas se laisser tromper par des imitations sans valeur. Demandez l'EMPLATRE POREUX DE CAPCINE DE BENSON, et ne prenez aucun autre. Il est en vente chez tous les pharmaciens et droguistes. Prix 25 cts.

—Un bateau à vapeur à hélice d'une construction spéciale et destiné à jouer un rôle "sans cesse," doit quitter le 20. Les flancs de ce navire, sont à double épaisseur, et commandé par un capitaine habitué à cette navigation qui lui donnera à bas prix, des viandes excellentes qui—jusqu'à ce jour—se perdaient de loin, en quantités considérables. On ne peut apprécier, aujourd'hui, les résultats de cette innovation qui doit avec une certaine solennité.

La taxe réelle du Rév.

Nous, soussignés, habitants et propriétaires-commissionnaires de cette ville, reconnaissant la nécessité et la justice du système de "taxe réelle" dans le commerce, et désirant établir un système uniforme de "taxe réelle" sur tout le riz qui sera offert au vente sur le marché de Nouvelle-Orléans, durant la saison de 1875-76, nous engageons par nos signatures, à ne pas acheter de riz sur lequel nous ne recevrons pas de "taxe réelle" en vingt-cinq (25) livres de tare pour les barils ordinaires à farine et les barils plus gros en proportion—matériaux au-dessous de vingt-six (26) livres, excepté la "taxe réelle".

Ces engagements ne sont à exécution à dater du 1er août 1876.

Nous agissons ainsi dans ce but, nous croyons être l'intérêt du commerce du riz en Louisiane.

Nouvelle-Orléans, La., 22 juin 1876.

Dan Talmage's Sons & Co.	J. W. Burthe & Co.
Small & Co.	H. Cuvillier.
W. W. Orme.	Sarpy & Co.
Gumbel & Rivers.	A. Thomson & Co.
Smith, Wild & Co.	Fleming & Co.
Schmidt & Hawley.	Thos. Hunter & Levy.
Lemarie, Sarpy & Co.	Hall, Segrest & Co.
Lemarie, Sarpy & Co.	A. T. Bonnabel & Co.
John J. Baer & Co.	Harrod & Chambers.
Briggs, Payne & Co.	Burke & Thompson.
J. C. Denis.	John T. Moody & Co.
Barthet & Pinkney.	Alexander & Wilson.
Hirsch, Adler & Co.	Commercial & Mutual Insurance Co.
Guyotteau & Son.	E. Pedesclaux & Son.
Hall & Co.	P. C. Weber.
H. Herbet.	L. Bolter & Co.
H. A. Cosgrove & Co.	J. D. Ballard.
J. G. Spofford.	Keen, Raymond & Co.
R. Carey & Co.	
Harrison & Bowers.	

Nous, soussignés, propriétaires de moulins à riz, fabricants, négociants commissionnaires et planteurs de riz, approuvons entièrement la résolution de la "taxe réelle" et coopérerons ordinairement au mouvement qui a pour but d'établir la "taxe réelle" sur le riz.

Nouvelle-Orléans, 22 juin 1876.

A. Scoria.	Columbus H. Allen.
Cosgrove & Kelly.	Robert Hare.
Gray & Dyer.	G. W. Terrell.
Gaslay Bros. & Co.	A. Terrell.
Gaslay Bros. & Co.	Edw. J. Gay & Co.
S. Haspel.	Gordon & Gemila.
Wm. L. McNulty.	Chiam & Son.
Meehan & Comstock.	E. Rost & Co.
J. Jeansand & Co.	G. Pascal & Co.
Alexander & Sons.	Pizzatella & Solom.
J. Forstall.	L. Bolter & Co.
Geo. C. White.	J. G. Spofford.
Jas. M. Wilson.	Kip & Loch.
A. D. Bryant.	L. Bibolet.
Stewart & Thompson.	F. F. Pavia.
Small & Lovell.	Allen, Nugent & Co.
Campbell & Hall.	Jos. Meyer & Bro.
Frank Baker.	John Calder.
Th. Mosely.	Lange & Lemaire.
C. Jaubert & Co.	

Les récoltes prochaines à l'Exposition de Philadelphie.

Nous appelons l'attention des planteurs et autres intéressés sur la lettre circulaire suivante que M. Bonsano a bien voulu nous communiquer avec la remarque qu'elle peut intéresser particulièrement les habitants riziers.

Exposition internationale de 1876.
Commission du Centenaire des E.-U.
A l'hon. H. Bonsano, chairman du Bureau d'Etat de la Louisiane pour le Centenaire.

Philadelphie, 16 juin 1876.

Au premier rang dans la liste des expositions spéciales des produits de la prochaine récolte, doit figurer l'exhibition des céréales qui commencera le 18 septembre.

Je prends la liberté d'appeler votre attention sur la nécessité de se préparer de bonne heure pour cette exposition, autrement les meilleures graines pourraient être déjà et l'objet principal du projet manqué.

Les grains peuvent être exposés sous des formes très variées, et l'exposant peut adopter celle qui lui convient.

Cette Exposition sera faite dans l'annexe de la bâtisse de l'agriculture élevée pour des expositions spéciales et où des emplacements seront accordés sur demande. Des racines et des pommes de terre destinées à la nourriture du bétail seront aussi comprises dans cette bâtisse spéciale, à partir du 3 octobre.

La contribution de votre bureau d'Etat est si limitée et je compte voir une exposition supérieure à tout ce qui a été montré précédemment.

Signé BURNET LANDRETH,
Chef du Bureau.
par C. HENRY RONEY.

Tarif postal.

Depuis le 1er janvier 1876, date de la mise en vigueur de la Convention de l'Union postale, le tarif suivant est appliqué aux Etats-Unis :

"Lettres simples pour la France, cinq cents par demi-once ;

"Cartes postales, deux cents ;

"Journaux, deux cents s'ils ne pèsent pas plus de quatre onces ;

"Imprimés et échantillons, deux cents par deux onces ;

"Ce tarif s'appliquera aux matières postales expédiées des Etats-Unis en destination de la France et de l'Algérie, ainsi qu'à la correspondance pour l'Espagne, y compris les îles Baléares, les Canaries, les possessions espagnoles de la côte nord d'Afrique et les établissements postaux de l'Espagne sur la côte ouest du Maroc.

"L'Union générale des Postes comprend à partir du 1er janvier, l'Europe entière sans aucune exception, ainsi que la Russie d'Asie, la Turquie d'Asie et l'Egypte. Pour tous ces pays, le tarif des affranchissements est le même que pour la France, tel qu'il est résumé ci-dessus."

L'extrait suivant d'une circulaire Mr Leiblon, directeur-général des Poste en France, donne le tarif appliqué France ; on remarquera qu'il est beaucoup plus élevé :

A partir du 1er janvier 1876,

Le prix d'affranchissement des correspondances expédiées de la France et de l'Algérie à destination :

1° De tous les pays d'Europe, de l'Egypte, de la Turquie d'Asie, de la Russie d'Asie, de la Tunisie et du Maroc ;

2° Des Etats-Unis de l'Amérique du Nord,

Sera fixé comme suit :

PAYS D'EUROPE, ETC.

Lettres ordinaires, 30 centimes par 15 gr.

Lettres recommandées, 30 centimes par 15 gr. et droit fixe de 50 centimes.

Cartes postales ordinaires, 15 centimes.

Cartes postales recommandées, 40 centimes.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés : ordinaires, 5 centimes par 50 gr ; recommandés, 5 centimes par 50 gr. et droit fixe de 25 centimes.

ETATS-UNIS.

Lettres ordinaires, 40 cent. par 15 gr.

Lettres recommandées, 40 cent. par 15 gr. et droit fixe de 50 cent.

Cartes postales ordinaires, 20 cent.

Cartes postales recommandées, 45 cent.

Papiers d'affaires, échantillons, journaux et autres imprimés : ordinaires, 2 cent. par 50 gr ; recommandés, 9 cent par 50 gr. et droit fixe de 25 cent.

Les lettres ou affranchies provenant des pays précités seront passibles, à la charge des destinataires, savoir :

Celles des pays d'Europe, etc., d'une taxe de 60 cent. par 15 grams.

Celles des Etats-Unis, d'une taxe de 70 cent. par 15 gram.

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes.
Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président en trouvent les sections suivantes :

Section 15.—Sur les journaux et en brochures d'occasion, les publications périodiques destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, on a été distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires ou prix-courants, seront transmis par la malle en sus de 1 cent par deux onces ; ou moins, si il est par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos soit nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés résidant dans un autre bureau par leurs propres employés ou par leurs agents, ou par l'entremise de l'imprimeur de la publication. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être écrites, imprimées, ou tracées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera le même qu'auparavant,—1 cent par once ou fraction d'once.

LE GOUVERNEUR TILDEN ET LA LOUISIANE.—En 1876, quand Sheridan dépossédait la législature et aidait à Forgenisser sous le contrôle de mécontents radicaux carpetbaggers, le gouverneur Tilden, de New York, n'a pas hésité à envoyer un message spécial à la législature de son Etat pour dénoncer ces violences. Ses messages ne tardèrent pas à produire leurs salutaires effets.

New York, le premier des Etats de l'Union américaine en population, richesse et en pouvoir militaire, doit donner un exemple à tous les autres. Quelques mots de la part de Congrès fut pour Sheridan, cette main sanglante, aurait été arrêtée de la part du Congrès fut pour Sheridan, et de tout le pays. Avec la même énergie que Lincoln a déployée pour sauver l'Union dans le conflit passé il faut maintenant s'opposer au retour d'un état de choses qui, s'il se prolongeait, ne tarderait pas à détruire les libres et les habitants de l'Amérique et à transformer la république en despotisme militaire. Le pouvoir militaire doit être soumis à la République.

Sapeur, J. T. [illegible]

Projet d'amendement à la Constitution.

No 95.—ACTE POUR [illegible]

[illegible] Sénat et la Chambre des Représentants [illegible] Assemblée générale, [illegible] Constitution de l'Etat de la Louisiane, [illegible] Novembre 1876, [illegible] Constitution [illegible] Etat [illegible] Constitution [illegible] Etat [illegible] Constitution [illegible] Etat